



Un propriétaire TROP présent

Par **Mily**, le **09/11/2010** à **12:08**

Bonjour,

Je suis en colocation depuis le mois de septembre dans un maison. La maison voisine est celle de notre propriétaire.

Avant la signature du bail il nous a demandé l'autorisation d'entretenir le jardin, nous avons accepté.

Mais il vient quasiment tous les jours. On ne se sent pas vraiment chez nous. Il a une clé du portillon.

De plus, il sonne (à 11h précise) pour nous dire des petites choses banales.

Une fois il est venue à 8h40 pour nous dire qu'il partait 3jours en week end et par conséquent il ne serait pas là.

Il ne veut pas que l'on touche à la chaudière, il faudrait donc qu'on l'appelle lorsqu'on souhaite changer la température du chauffage!

Il nous a mis un programme qui chauffe de 5h a 22h, je lui ai bien fait comprendre qu'on ne voulait pas d'une facture exorbitante, il a à peine réagi mais n'a rien modifié..

Trop c'est trop!

Nous ne savons pas quoi faire, ce n'est pas de la méchanceté, il nous paterne.

Ce matin, j'ai fini par enlevé la pile de la sonnette...

Que faire?

Par **Claralea**, le **10/11/2010** à **23:10**

Bonsoir, le problème ça va être d'expliquer à ce petit monsieur sans le blesser, que vous payez un loyer et que vous aimeriez vous sentir chez vous, de gérer vous même votre chauffage, de convenir ensemble des jours où il pourra venir entretenir le jardin...

Vu de la façon dont vous en parlez, il n'a pas l'air bien méchant, juste envahissant mais vous avez droit à une vie privée sans être dérangé constamment par le propriétaire.

Invitez le à prendre un café pour une petite discussion courtoise, en amenant gentiment le sujet sur la table

S'il vous a demandé l'autorisation d'entretenir le jardin, c'est qu'il sait qu'une fois son bien loué, il n'a pas le droit de mettre les pieds dans le jardin sans votre autorisation

Par **Domil**, le **10/11/2010** à **23:17**

Déjà, vous allez régler votre chaudière comme bon vous semble et vous ne lui permettez plus d'aller y toucher. Vous le faites gentiment simplement en ne l'avertissant pas que vous y avez touché, et s'il veut rentrer pour aller voir, vous lui dites avec un sourire "non, ce n'est pas la peine tout va bien" et vous changez de sujet d'un ton ferme ou "excusez-moi j'ai à faire, au revoir"

Ensuite, à vous de choisir : soit vous entretenez le jardin, soit c'est lui. Vous ne pouvez pas vous plaindre qu'il vient dans votre jardin alors que vous l'avez autorisé à y venir.

Par **Mily**, le **14/11/2010** à **14:52**

Merci Claralea et Domil pour vos réponses!

Claralea, je comptais bien lui faire comprendre gentiment mais le problème est qu'il n'écoute pas, ha ça il parle oui.. mais il n'écoute pas vraiment...

Je pense donc que la solution de Domil sera bien plus efficace, mais j'aimerais que cela se fasse en présence de mes colocataires (avec qui on se croise, plus qu'on ne vit ensemble. nous avons des emplois du temps très différents)

Mais je vais faire en sorte qu'on prenne un café tout les 4, voir même inviter sa dame qui a tendance à nous donner raison :)

et nous amènerons une conversation je l'espère, ferme et efficace!

Affaire à suivre..

A très bientôt

Par **INDOCHINE**, le **23/10/2015** à **07:29**

BONJOUR, MA FILLE LOUE UNE CHAMBRE ETUDIANTE DANS UNE MAISON (AVEC CUISINE EN COMMUN, MACHINE A LAYER SÈCHE LINGE, LAVE VAISSELLE, ET JARDIN)

AVEC DEUX AUTRES LOCATAIRES CE N'EST PAS UNE COLOCATION CHACUN PAYE SON LOYER. CELA FAIT PLUSIEURS SEMAINES LE PROPRIÉTAIRE QUI N'HABITE PAS TRÈS LOIN EST CONSTAMMENT PRÉSENT DANS LA LOCATION ON VA DIRE TOUS LES JOURS!!!! IL PARLE TRÈS FORT MA FILLE QUI EST ETUDIANTE EN SOCIOLOGIE A BEAUCOUP DE MAL A SE CONCENTRER SUR SES COURS ET EST CONSTAMMENT A LUI DEMANDER DE PARLER MOINS FORT POUR POUVOIR ETUDIER, ELLE COMMENCE A ETRE A BOUT; COMMENT POUVONS NOUS EXPLIQUER AU PROPRIÉTAIRE SANS SE FÂCHER QU'IL ARRÊTE SES AGISSEMENTS MERCI POUR VOTRE RÉPONSE CORDIALEMENT

Par **janus2fr**, le **23/10/2015** à **08:00**

Bonjour,

Il s'agit bien tout de même d'une colocation.

Vous dites que votre fille est dérangée par le propriétaire pour étudier, mais à quel endroit ? Dans sa chambre ou dans les parties communes ? Si dans sa chambre, le propriétaire n'a rien à y faire et votre fille peut le faire sortir. Si dans les parties communes, malheureusement, votre fille n'a que le droit de les utiliser, les règles d'usages devant être prévues par un règlement intérieur s'il y en a un...

Par **INDOCHINE**, le **23/10/2015** à **08:53**

MERCI MAIS IL N'YA PAS DE REGLEMENT INTERIEUR, POUR MA PART JE NE PENSE PAS QUE LE PROPRIETAIRE DOIT ETRE EN PERMANENCE DANS CE MEUBLE, C'EST DE L'ABUS

LE PROPRIETAIRE EST SOUVENT DANS LA CUISINE A PARLER AVEC DES AMIS QU'IL FAIT VENIR DE L'EXTERIEUR DANS CE LOGEMENT MA FILLE EST A L'ETAGE POUR ETUDIER

Par **janus2fr**, le **23/10/2015** à **09:02**

[citation]POUR MA PART JE NE PENSE PAS QUE LE PROPRIETAIRE DOIT ETRE EN PERMANENCE DANS CE MEUBLE,[/citation]

Et pour quelle raison ?

Votre fille ne loue que sa chambre, pour le reste du logement elle n'y a qu'un simple accès. Le propriétaire pourrait très bien habiter sur place, il en a le droit...

Par **INDOCHINE**, le **24/10/2015** à **12:44**

EST CE QU'UN PROPRIÉTAIRE PEUT SE DONNER LE DROIT DE SE SERVIR DE LA MARCHANDISE DE SES LOCATAIRES DANS LES PLACARDS OU LE FRIGO OU CONGEL? MOI JE NE PENSE PAS ET VOUS? C'EST CE QUI EST EN TRAIN DE SE PASSER AVEC LE PROPRIO DE MA FILLE, COMMENT PEUT-ON LUI FAIRE COMPRENDRE SANS SE FÂCHER QUE CHACUN A DES DROITS IL NE DEMEURE PAS AU MEUBLE MAIS HABITE A 800M MERCI POUR VOTRE REPONSE